



- 06.22.93.24.05
- 06.42.59.50.00
- 04.68.90.30.47 Taper (5)



- socialcontentieux@gmail.com
- syndicatunsa@mairie-narbonne.fr
- justice.proce.procedure@gmail.com



Siège UNSA 13 Rue Benjamin Crémieux
11100 Narbonne
2^{ème} étage en face du COS



Messenger



WhatsApp



Instagram



twitter



Telegram



facebook

Nouvel (le) adhérent(e) : non oui Actif Retraité(e)

SITUATION PERSONNELLE ;

Nom :Prénom.....
 Nom de jeune fille :
 Né(e) le :à.....
 Adresse.....
 Code postal :Commune.....
 Téléphone Fixe :
 Portable :
 Adresse mail :@.....

**SITUATION ADMINISTRATIVE
CATÉGORIE ;** A B C

- Titulaire
- Stagiaire
- Détaché(e) - Disponibilité (e)
- CDI
- CDD
- Autres
- Temps complet
- Temps partiel :%

Filière..... Service.....
 Grade : Ancienneté du grade Echelon :
 Ancienneté dans la collectivité :

- Chèque de 95 € ou 3 chèques de 30€/30€/35€ à l'Ordre d'UNSA des Territoriaux de la ville de Narbonne
- Espèces – Contre reçu
- Virements de 95 € ou 3 virements de 30€/30€/35€ de votre compte à notre compte, Ci-dessous notre RIB À fournir à votre banque.

Le,

Signature

Réseau - Justicia Omnibus



Reçu Fiscal - Déclaration 2025 des revenus de 2024

Le syndicat UNSA des territoriaux atteste avoir reçu de son adhérent (e) la somme de 95 €.

Le Trésorier
Général

Signé

Siat

Nom :Prénom.....
 Nom de jeune fille :
 Né(e) le :
 Adresse :
 Code postal :Commune.....

Le secrétaire
Général

Signé

Siat

Réseau - Justicia Omnibus

Siat

Syndicat Réformiste Progressiste

UNSA

A propos
De votre cotisation
syndicale !

Réduction d'impôt
Où
Crédit d'impôt

Pour les salariés(e)s, agents imposables

Ce dispositif existe depuis de nombreuses années. Les cotisations syndicales ouvrent Droit à une **réduction d'impôt** égale à 66 % de leur montant (**hors frais réels**). La **cotisation syndicale au Syndicat SIAT- UNSA ville de Narbonne de 95 € coûte finalement à l'agent ...**



37.30 € !

Pour les salariés(e)s, agents non imposables

Certifié Autonome

Les cotisations syndicales ouvrent désormais droit à un **crédit d'impôt** Égal à 66% du montant de la cotisation versée. Les salariés pourront prétendre à un **remboursement correspondant aux 66 %** de leur cotisation s'ils le signalent au moment de leur déclaration d'impôt.

Pour une cotisation de 95 € le coût de votre adhésion est toujours de 37,30 €. Depuis 2012, sous réserve d'être éligible. L'administration fiscale pourra procéder au remboursement des 66 % correspondant au crédit d'impôt, lié à votre adhésion au syndicat, soit la somme de ;

62,70 € !



Indépendant Narbonne - Corbières



04.68.90.30.47 Taper (5) 06.22.93.24.05 / 06.42.59.50.00

syndicatusna@mairie-narbonne.fr - socialcontencieux@gmail.fr

Inscrivez case 7AC ou 7AE ou 7AG de votre déclaration d'impôt 2042 RICI le total des cotisations versées dans l'année.

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés <i>sauf option frais réels</i>		DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
		7AC	7AE	7AG



L'article 199 quater C du code général des impôts est ainsi rédigé : « Art. 199 quater C.-Les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives de salariés et de fonctionnaires au sens de l'article L. 2121-1 du code du travail ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu. « Le crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées prises dans la limite de 1 % du montant du revenu brut désigné à l'article 83, après déduction des cotisations et des contributions mentionnées aux 1° à 2° ter du même article.

« Le crédit d'impôt ne s'applique pas aux bénéficiaires de traitements et salaires admis à justifier du montant de leurs frais réels. « Le bénéfice du crédit d'impôt est subordonné à la condition que soit joint à la déclaration des revenus un reçu du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. A défaut, le crédit d'impôt est refusé sans proposition de rectification préalable. « L'excédent éventuel de crédit d'impôt est remboursé. « Par dérogation au quatrième alinéa, les contribuables qui transmettent la déclaration de leurs revenus par voie électronique, en application de l'article 1649 quater B ter, sont dispensés de joindre à cette déclaration les reçus délivrés par les syndicats. Le crédit d'impôt accordé est remis en cause lorsque ces contribuables ne peuvent pas justifier du versement des cotisations par la présentation des reçus mentionnés au quatrième alinéa du présent article. »

RIB - A FOURNIR A VOTRE BANQUE
POUR FAIRE LE VIREMENT SUR LE
COMPTE DE L'UNSA !

On retrouve l'intégralité de cette disposition légale dans la loi (n° 2012-1510 du 29 décembre 2012) de finances rectificative pour 2012, article 23.



Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.